



# Abroger le jour de carence

## c'est urgent, possible et nécessaire !

www.ugff.cgt.fr | www.sante.cgt.fr | www.spterritoriaux.cgt.fr

Les gouvernements successifs ont choisi en réponse aux demandes du patronat de baisser les cotisations patronales. Les différentes exonérations accordées entraînent ainsi des coupes claires dans les dépenses publiques.

Le jour de carence est l'un des exemples les plus aberrants de cette politique de coupe dans les budgets publics et un acte politique anti-fonctionnaires visant à opposer ceux-ci aux salariés du privé.

Le jour de carence a d'ailleurs officiellement été présenté comme constituant une mesure d'équité envers les salariés du privé.

Or, cet argument de l'équité fait l'impasse sur la réalité de la protection sociale complémentaire, des accords de branche, d'entreprise. Le secteur privé prend en effet en charge de façon régulière les jours de carence, c'est le cas d'entre 67 et 99 % des entreprises selon leur taille.

Pour les agents de la Fonction publique, cette mesure injuste est venue aggraver une situation salariale déjà bien en berne. La CGT comptabilise maintenant à 13 % la perte de pouvoir d'achat du point d'indice depuis 2000.

Cette mesure vise bien les agents publics et stigmatise les plus fragiles. En outre, la retenue pour jour de carence ne règle en rien le déficit de la Sécurité sociale, argument phare du précédent gouvernement : l'argent ainsi économisé n'est pas reversé à la caisse

de Sécurité sociale, mais reste dans celles des employeurs publics.

**Socialement injuste et économiquement inefficace, cette disposition doit être purement et simplement supprimée au plus vite par le nouveau gouvernement.**

En novembre 2011, la commission des Finances du Sénat, à majorité de gauche, a adopté un amendement de suppression de la journée de carence pour les fonctionnaires. Puisque « le changement, c'est maintenant », cette position adoptée sous la droite doit se traduire en acte par le gouvernement de gauche aujourd'hui aux affaires.

La CGT a refusé que la question du jour de carence soit intégrée dans les négociations sur le pouvoir d'achat : avec toutes les autres organisations syndicales, avec les agents de la Fonction publique, elle exige son retrait immédiat !

**Une exigence que nous défendrons ensemble le 31 janvier pour peser sur les négociations à venir et en particulier sur la réunion du 7 février prévue avec la ministre concernant les rémunérations.**

**Pour gagner,**  
**tous et toutes dans l'action unitaire**  
**le 31 janvier 2013**